

Compte rendu du conseil d'école
Ecole de Lagarde-Enval
Circonscription Tulle sud Dordogne
Année scolaire 2021/2022

Réunion du **mardi 23 novembre 2021**

Sous la présidence de Mme Sallas Marion

Lieu du conseil : salle du conseil municipal

Secrétaires de séance : Mme Laporte et Mme Vieillefond

Séance débutée à 18h10

Membres:

Enseignants: Mme Dessus Dominique, Mme Laporte Marie-Pierre, Mme Planche Elodie, Mme Douard Catherine, et Mme Sallas Marion.

Mairie: M Ringenbach Daniel (Maire)

Parents d'élèves élus, titulaires : Mme Mas, Mme Vieillefond, Mme Guionie, Mme Millot

DDEN: Mme Vidal Dominique

Excusés : IEN : Monsieur Eric Sauvezie

Mairie: Mme Baratte Fialip Martine

Parents d'élèves élus, titulaires : M. Brigoulet et Mme Albert

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rôle et fonctionnement du conseil d'école
- Résultats des élections de parents d'élèves
 - Règlement intérieur
- Répartition des effectifs pour l'année scolaire 2021 / 2022 et organisation pédagogique
 - Projets de l'école
 - Point sur la coopérative scolaire
- Remerciements et demandes auprès de la mairie
 - Questions et remarques diverses

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles, DDEN
- de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

Fonctionnement

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.
- Il se réunit au moins une fois par trimestre
- Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (blog).

Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Rôle du DDEN :

- Tout d'abord lors d'une visite dans l'école, en présence de la directrice et des représentants de la mairie, les notions telles que l'hygiène des locaux, la sécurité, l'équipement des classes, le mobilier... sont abordés.
- Enfin, en tant que coordonnateur et médiateur, le rôle du DDEN est de défendre la laïcité.

Le directeur peut inviter toute personne extérieure susceptible d'éclairer un des points de l'ordre du jour mais ne sera invité qu'à titre consultatif.

Les membres du conseil, ainsi que les personnes y assistant en tant que parents d'élèves titulaires ou suppléants sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués et mettant nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

2. Résultats des élections de parents d'élèves

Le scrutin a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Le bureau ce jour était composé de Mme Vieillefond, Mme Millot, Mme Dessus et Mme Sallas.

Une seule liste avait été constituée.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 116

Nombre de votants : 94

Votes blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 85

Taux de participation : 81,03%

Liste des parents élus :

Parents d'élèves élus titulaires :

**ALBERT Candice
BRIGOLET Pascal
GUIONIE Sandrine
MILLOT Carole**

Parents d'élèves élus suppléants :

**AMBIER Aurore
IMMASSI Amina
MAS Lydie
VIEILLEFOND Audrey**

Félicitations et merci aux parents d'élèves élus.

3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été revu l'année précédente suite à la mise à jour du Règlement **Type Départemental**.

Cette année aucun point n'a été ajouté ou modifié, le règlement est identique à celui adopté l'an dernier.

Le règlement intérieur est voté :

Votes pour	10
Votes contre	0
Votes nuls	0

B/ Mise à jour des Plan Particuliers de Mise en sécurité

Des exercices sont obligatoires en période 1 :

- un exercice incendie a été réalisé le 18 octobre 2021.
- un exercice d'évacuation des locaux avait été réalisé le 27 septembre 2021. Tout s'est bien déroulé dans le respect des règles énoncées dans le PPMS.

4. Effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 et organisation pédagogique

L'école comprend donc 4 classes et 5 enseignants avec un effectif total à ce jour de 76 élèves.

Répartition et organisation pédagogique :

	tps	ps	ms	gs	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
Mme Laporte Marie-Pierre	0	15	9						
Total	24								
Mme Planche Elodie				8	8				
Total				16					
Mme Dessus Dominique						9	12		
Total						21			
Mme Douard Catherine								7	8
Mme Sallas Marion									
Total									
Total école								76	

Au vu de l'effectif d'élèves dans la classe de Mme Laporte, il n'y aura pas d'entrée en TPS au mois de janvier

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont en cours, il semblerait qu'il y est une arrivée de 7 Petite Section et un départ de 8 CM2. Les effectifs seraient probablement ressemblant à ceux de cette année.

5. Projets de l'école

a) Projet d'école 2021-2024

Un nouveau projet d'école a été rédigé en début d'année. Il est en cours de validation par les services de l'inspection de l'Education Nationale.

Deux axes ont été retenus : **Axe 1** : Domaine du français : ***Autour de la phrase du jour***

Axe2 : Domaine des mathématiques : ***Autour de la résolution de problèmes***

b) Natation

Les élèves de la Grande Section au CM2 bénéficieront de 10 séances de piscine les mardis après-midi du mardi 4 janvier au mardi 22 mars.

Un planning pour l'accompagnement va être établi.

Nous remercions les parents qui se portent volontaires pour nous accompagner.

c) Le blog de l'école

Vous pouvez y retrouver quelques documents administratifs mais surtout les activités des enfants pour l'école maternelle.

d) Par classe

- **TPS/PS/MS (Mme Laporte Marie-Pierre)**

Rando de l'automne avec l'USEP : 12 octobre 2021 à Forgès

Rencontre gymnastique : 4 janvier 2022 (matin) à Laguenne

Sortie théâtre Tulle aggro : 27 janvier 2022 (après-midi)

Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Planche.

- **GS/CP (Mme Planche Elodie)**

Rando de l'automne avec l'USEP : 12 octobre 2021 à Forgès

Sortie spectacle JMF : 22 novembre 2021

Rencontre lutte : annulée suite aux mesures sanitaires.

Sortie théâtre Tulle aggro : 27 janvier 2022 (après-midi)

Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue : en mars

Rencontre athlétisme fin mai.

Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Laporte.

- **CE1/CE2 (Mme Dessus Dominique)**

Rando de l'automne avec l'USEP : 12 octobre 2021 à Forgès

Sortie spectacle JMF : 22 novembre 2021

Rencontre lutte : annulée suite aux mesures sanitaires.

Sortie théâtre Tulle aggro : 15 avril 2022 (matin)

Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue : en mars

Rencontre athlétisme fin mai.

- **CM1/CM2 (Mme Sallas Marion / Mme Douard Catherine)**

Rando de l'automne avec l'USEP : 12 octobre 2021 à Forgès

Course longue au Chambon : 23 novembre 2021

Sortie théâtre Tulle aggro : 15 avril 2022 (matin)

Rencontre basket : à programmer

Rencontre athlétisme en juin.

6) Point sur la coopérative scolaire et le fonctionnement des fonds de l'école.

L'école fonctionne sur deux fonds dont les objectifs sont différents.

Un fonds mairie pour les dépenses de fournitures et de manuels et une coopérative scolaire à laquelle il est demandé, sans obligation, une participation des familles en début d'année. Ce fonds est réservé à la partie pédagogique : transports, jeux, abonnements à des journaux ou revues, achats de séries de livres, adhésion à l'OCCE et l'USEP.

Bilan de cette année : l'école a démarré l'année avec un fonds de roulement d'environ 3 700€.

A ce jour le fonds s'élève autour de 3 000 €.

7) Remerciements et demandes auprès de la Mairie.

Remerciements

Subvention annuelle.

Mise en place du chauffe-eau dans la classe de CM.

Réalisation du seuil au niveau du petit portail de la maternelle.

Achat d'une imprimante pour le bureau de la direction.

Demandes :

Goudronnage du chemin dans la cour de la maternelle : suite aux orages, les cailloux ont glissé vers le fond de l'allée, le géotextile est de plus en plus apparent.

Changer le grillage de la cour maternelle car il devient dangereux.

Au niveau informatique, deux ordinateurs sont vétustes et empêchent leur utilisation. Il serait nécessaire de les remplacer car les enseignantes utilisent leur ordinateur personnel. Les dossiers sont à déposés en janvier.

8) Remarques et questions diverses.

Remarques :

A l'heure de la sortie, quelques parents se garent le long des trottoirs dans la route qui monte au lotissement. Cela gêne l'accès au passage piétons pour les élèves et devient donc dangereux pour la circulation des ces derniers. Ayant assez de places de parking aux abords de l'école, il serait donc souhaitable que les parents ne se garent plus à ce niveau là.

Questions :

- Quel encadrement est nécessaire pour maintenir l'activité piscine ? Avez-vous trouvé une solution ? Pourquoi ne pas réduire l'effectif des élèves en maintenant la décision de ne pas inclure la classe des GS ?

Finalement, avec un deuxième mot dans les cahiers de liaison, des parents se sont portés volontaires et il n'y a plus de soucis d'encadrement. Tous les élèves pourront bénéficier du cycle natation.

- Concernant le problème de serviettes au niveau de la cantine, est-il possible de trouver une solution universelle, qu'il s'agisse de fournir des serviettes en tissus par les parents ou des serviettes jetables par la mairie ou même par les parents, mais que chaque enfant qui en fasse la demande ou en ait le besoin puisse simplement avoir une serviette sans que la décision soit arbitraire ?

Le règlement de début d'année sera appliqué. Les parents fournissent une serviette le lundi (dans une pochette en plastique portant le prénom de l'enfant) qui sera rendue le vendredi.

- Suite aux départs des deux ATSEM, qu'est-il prévu ? Avez-vous une solution de remplacement ?

M. le Maire explique qu'une ATSEM diplômée sera recrutée avec un CDD. 8 candidatures ont été déposées à la mairie. Une personne qui est en train de passer le concours d'ATSEM sera aussi sur ce poste. Il y aura une seule ATSEM présente pour la classe des PS/MS.

- Les lampadaires qui bordent l'accès à la garderie ne fonctionnent pas, serait-il possible de changer les ampoules, car en cette saison les parents et enfants montent le matin, mais aussi le soir dans le noir ?

Des projecteurs et des lumières sont installées dans l'allée. Il faut que le personnel municipal pense à les allumer.

- Les sapins de l'élémentaire ont été en début d'année scolaire, lieu de nidification de guêpes, des enfants ont été piqués, les enseignantes demandent depuis plusieurs conseils à ce qu'ils soient coupés ? Que prévoit la mairie et sous quel délai ?

La taille des conifères est compliquée. Le personnel communal ne peut pas le faire il faudrait faire appel à une entreprise. De plus, le fait de les couper pourrait engendrer des dommages sur le mur, le chemin dallé...

Séance levée à 19h15